Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20261002-26_07_127-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 30/09/2026

Date de la convocation
24/09/2026

L' an 2026, le 30 Septembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
24/09/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINET Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GABOREL Nadine à Mme AMIOT Marie-Noëlle, M. NOEL Valentin à Mme PERRÉ Corinne
Absent(s) : M. CONNAN Anthony

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 26-07-127

Objet : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES

A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Non

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'un courrier préfectoral en date du 24 octobre 2023 précise que les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 fixent le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.
En conséquence, en 2026, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales est de 503,42 euros pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte.
Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.
Précédemment, l'indemnité ainsi versée au gardien qui réside dans la commune était fixée à 474,22 euros.
Elle demande au Conseil de délibérer.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20261002-26_07_127-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Demande à Madame le Maire de verser à Monsieur l'abbé Elpidio Daniel EKUE, Recteur de Guégon, les indemnités de gardiennage d'églises de l'année 2026, d'un montant de 474,22 €.

Autorise Madame le Maire à signer le mandat correspond

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

